

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 17 heures, le C.C.A.S. légalement convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, AVERBUCH, ROBIN, MORANCÉ, VINCENT

ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs BERGER, HATTET, MEUNIER, ROPARS, VIRIEUX

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 6 863.14 € sera affecté :

- |  |            |
|--|------------|
| - En recettes d'investissement pour combler le déficit de 2022 : | 561.60 €   |
| - En recettes de fonctionnement pour le solde :                  | 6 301.54 € |

Le CCAS vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU

